

Princess of Wales to H.M.

54242-3

Sire

C'est avec une très respectueuse déférence que j'ai considéré
le contenu du papier cy joint, et j'ose très humblement
assurer Votre Majesté que le fait qu'on y met si posi-
tivement est une grande méprise, puis qu'on suppose
que le Prince ait mis entre mes mains, ou déposé le
papier dont la cy joint fait mention à ma garde,
puis qu'il est sur que si jamais il y a eu tel papier
je n'en ai pas été la dépositaire, et de plus je

ne crois pas que tel papier subsiste, puis que feu
Le Prince, ne m'a jamais mis, ni au tems de la date
14 de mai 1749, ni en aucun autre tems le papier
²⁵ mentionné en depot ou sous ma garde, et que je
n'ai pas un tel papier a present, ainsi il y a
raison de croire qu si jamais je y en a eu qu il
ne subsiste pas. J'ai eu l'honneur de représen-
ter a V^{ostre} Majesté franchement tout ce qui
est parvenue a ma connoissance au sujet de ces

Princess of Wales to H.M.

54243

affaires, J'ai feu la somme en gros le Prince exigent
que je promisse d'en recommander le paiement.
J'obéirai la dessus les ordres de V^{otre} Majesté. Le
Prince a souvent brulé des papiers, et meme récemment
avant sa dernière Maladie. Il y a apparence
que si jamais il y en a eu qu'il a été détruit. Je
prend la liberté de renvoyer la G^o jointe en la
remerciant tres humblement de la tres gracieuse
Communication qu'elle a daigné de m'en faire.

Je ne sai si Votre Majesté me permettra de supplier
son agrément si Elle l'approuve que je prenne Mademoi-
selle Pitt comme Privi pour être auprès de moi
afin que par sa lecture je puisse de tems en tems avoir
une dissipation convenable à ma situation. Je pense à
elle comme ayant eu l'honneur d'être au serai de S^{me}
la Reine, et étant en cor par là en quelque
façon au service de Votre Majesté. Mais en cette
occasion comme en tout autre je n'ai d'autre

Princess of Wales to H.M.

54244

Volonté que ce qui sera agréable à Votre Majesté
Car assurément mon devoir, ma reconnaissance
et mon inclination m'obligeront toujours également
de prouver par toutes mes actions qu'il me suffit
de connoître ce qui lui est agréable pour que
je m'y conforme avec la plus grande exactitude
et soumission et par

Sire de votre Majesté

Pell Mell
ce 7^{de} Juin
1751/

La tres humble tres obeissante servante
Sujette et Fille Augusta

1751

Le Roy en forme avec la plus grande celerité
de faire venir ce que les officiers de son
roy ont besoin de pour leur service
et de leur faire payer ce qui leur est
dû par les particuliers de son royaume
et de leur faire payer ce qui leur est
dû par les particuliers de son royaume
et de leur faire payer ce qui leur est
dû par les particuliers de son royaume

Le Roy en forme avec la plus grande celerité
de faire venir ce que les officiers de son
roy ont besoin de pour leur service
et de leur faire payer ce qui leur est
dû par les particuliers de son royaume
et de leur faire payer ce qui leur est
dû par les particuliers de son royaume
et de leur faire payer ce qui leur est
dû par les particuliers de son royaume